

**Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal  
du 9 mars 2017**

---

L'an deux mille dix-sept, le neuf du mois de mars, à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Loubert se sont réunis en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Pierre DIENER, Maire.

**Etaient présents** : Pierre DIENER, Marc LABADIE, Arnaud GARBAY, Christopher LATAPY, Richard MANO, Frédérique MONIER, Isabelle DA ROS.

**Absents excusés** : Carole GUERIN, Bertrand MATHAT.  
Monsieur Arnaud GARBAY a été élu secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR** :

- **Approbation du procès-verbal du 28 janvier 2017**
- **Budget Principal et Budget Irrigation :**
  - **Compte administratif 2016**
  - **Compte de gestion 2016**
  - **Affectation du résultat de fonctionnement 2016**
- **Caution logement le Mouta**
- **Indemnités de fonction des élus – application du décret 2017-85**
- **Location logement le Mouta**
- **Redevance irrigation**
- **Devis nettoyage salle des fêtes**
- **Devis travaux et achat divers**
- **Règlementation vitesse**
- **Compte-rendu des réunions**
- **Questions et informations diverses**
- **Choix de la date de la prochaine réunion du Conseil municipal**

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 28 JANVIER 2017**

Le procès-verbal de la réunion du 28 janvier 2017 est adopté à l'unanimité.

**D2017-004 – COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – BUDGET PRINCIPAL**

Le compte administratif 2016 du Budget Principal, laissant apparaître un excédent de fonctionnement de 28 170,33 € et un déficit d'investissement de 31 777,06 €, est adopté à l'unanimité.

**D2017-005 – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2016 - BUDGET PRINCIPAL**

En application de l'instruction budgétaire M 14, le Conseil Municipal délibère sur l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2016 et des résultats antérieurs non affectés ;

**\* Résultat de fonctionnement à affecter :**

- Résultat exercice	:	+	28 170,33 €
- Résultat reporté	:	+	62 757,11 €
- Résultat de clôture	:	+	<b>90 927,44 €</b>

**\* Besoin de financement en investissement :**

- Résultat de l'exercice	:	-	31 777,06 €
- Résultat reporté	:	-	1 553,06 €
- Résultat cumulé	:	-	<b>33 330,12 €</b>
- Reste à réaliser Dépenses	:		4 500,00 €
- Reste à réaliser Recettes	:		0,00 €
- Solde des RAR	:	-	<b>4 500,00 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat de fonctionnement de la façon suivante :

➤ En recettes d'investissement au compte 1068	:	37 830,12 €
➤ En excédent reporté à la section de fonctionnement	:	53 097,32 €

**\* Transcription budgétaire de l'affectation du résultat :**

- Section de fonctionnement :		
- R002 excédent de fonctionnement reporté	:	53 097,32 €
- Section d'investissement :		
- Dépenses 001 : Solde d'investissement reporté	:	33 330,12 €
- Recettes 1068 : Réserves	:	37 830,12 €

**D2017-006 – COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – BUDGET IRRIGATION**

Le compte administratif 2016 du Budget Irrigation, laissant apparaître un excédent de fonctionnement de 4 405,28 € et un déficit d'investissement de 2371,05 €, est adopté à l'unanimité.

**D2017-007 – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2016 - BUDGET IRRIGATION**

En application de l'instruction budgétaire M 14, le Conseil Municipal délibère sur l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2016 et des résultats antérieurs non affectés ;

**\* Résultat de fonctionnement à affecter :**

- Résultat exercice	:	+	4 105,28 €
- Résultat reporté	:	+	9 816,01 €
- Résultat de clôture	:	+	<b>13 921,29 €</b>

**\* Besoin de financement en investissement :**

- Résultat de l'exercice	:	-	2 371,05 €
- Résultat reporté	:	+	3 205,47 €
- Résultat cumulé	:	+	<b>834,42 €</b>
- Reste à réaliser Dépenses	:		0,00 €
- Reste à réaliser Recettes	:		0,00 €
- Solde des RAR	:		<b>0,00 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat de fonctionnement de la façon suivante :

➤ En excédent reporté à la section de fonctionnement	:	13 921,29 €
--	---	-------------

**\* Transcription budgétaire de l'affectation du résultat :**

- Section de fonctionnement :		
- R002 excédent de fonctionnement reporté	:	13 921,29 €
- Section d'investissement :		
- R001 : excédent d'investissement reporté	:	834,42 €

**D2017-008 – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DE L'EXERCICE 2016 - BUDGET PRINCIPAL ET IRRIGATION**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets uniques de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2016.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°- Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2016 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

**D2017-009 – RESTITUTION RETENUE DE GARANTIE LOGEMENT DU MOUTA – MADAME MARYSE COLLE**

Le Maire informe le Conseil municipal, que suite à l'état des lieux réalisé le 31 janvier 2017 pour le départ du logement sis au lieu-dit le Mouta de Madame Maryse COLLE, rien ne s'oppose au reversement de la retenue de garantie d'un montant de 370,00 € (trois cent soixante-dix Euros). Il demande au Conseil municipal de se prononcer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de restituer la retenue de garantie d'un montant de 370,00 € à Madame Maryse COLLE, effectue l'ouverture de crédit suivante :

- Dépenses : Dépôts et cautionnements reçus 165 : 370,00 €

## **2017-010 – INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS – APPLICATION DU DECRET 2017-85**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 porte modification du décret 82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique et du décret n° 85-1148 du 24 octobre 1985 modifié. Il demande à l'assemblée d'acter ce changement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de fixer les indemnités de la façon suivante :

- Indemnité du Maire : conformément à l'article L. 2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales : 17 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,
- Indemnité des Adjointes : conformément à l'article L. 2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales : 4,8 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,

## **LOCATION LOGEMENT LE MOUTA**

Monsieur le Maire rappelle qu'une annonce avait été publiée dans le journal Le Républicain et informe que trois demandes de location sont à examiner.

Après discussion, le logement est attribué à Madame Cécile ANSELMINO.

## **2017-011 – REDEVANCE IRRIGATION**

Monsieur le Maire fait part de la demande de remboursement du forfait irrigation des années 2015 et 2016 de Monsieur Gino LOT, les terres étant louées à Monsieur Éric TAUZIN. Il demande à l'assemblée de se prononcer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de rembourser les deux forfaits à Monsieur Gino LOT d'un montant de 52,67 € chacun soit la somme de 105,34 €, ouvre les crédits nécessaires au compte 673 (titres annulés – exercices antérieurs) du budget irrigation pour un montant de 106,00 €.

## **DEVIS NETTOYAGE SALLE DES FÊTES**

Le Maire présente les devis de deux entreprises, à savoir :

- ABC PROPRE :
  - Nettoyage ponctuel : 95,28 € TTC
  - Nettoyage des vitres : 69,00 € TTC
- AD NETT :
  - Nettoyage ponctuel : 108,00 € TTC
  - Nettoyage des vitres : 84,00 € TTC (2 passages dans l'année)

Une discussion s'engage sur les possibilités de nettoyage à envisager pour la salle, les appareils ménagers (lave-vaisselle, cuisinière...), l'intérieur des placards, la vaisselle, les tables et les chaises.

Il sera demandé à ABC Propre de chiffrer le nettoyage du lave-vaisselle, de la cuisinière et de l'armoire frigorifique.

## **DEVIS TRAVAUX ET ACHATS DIVERS**

- **Regard au lieu-dit l'église** : présentation du devis de Monsieur Didier LAULAN d'un montant de 864,00 € TTC. Le devis est accepté.
- **Salle des fêtes : Pose d'une dalle en zinc coursive** : présentation du devis de Monsieur Vincent LABREZE d'un montant de 1 384,73 € TTC. Le devis est accepté.
- **Tables rondes salle des fêtes** : présentation du devis de Monsieur Jean-Michel MARTINEAU pour la réalisation de 6 tables rondes en bois à poser sur les piètements d'un montant de 1 010,01 € TTC. Le devis est laissé en attente.
- **Aspirateur salle des fêtes** : présentation du devis de WURTH pour un montant de 290,88 € TTC. Marc LABADIE se charge de demander d'autres devis.
- **Vue aérienne** : proposition de l'institut IGN pour un poster et un DVD au tarif de 420,00 € TTC ou poster collé sur un support mousse rigide au tarif de 600,00 € TTC. La proposition n'est pas retenue.
- **Illuminations** : le Maire propose qu'une commission fasse des recherches et des propositions. Le budget ne devra pas dépasser 1 000,00 €. Christopher LATAPY, Frédérique MONIER et Marc LABADIE se portent volontaires.
- **Tableau église** : le changement des pattes du tableau de la Vierge et de l'enfant va être effectué.

## **REGLEMENTATION VITESSE**

Le Maire informe le Conseil municipal de la réception d'une pétition relative à la vitesse excessive des véhicules qui circulent sur la voie communale de Courdier.

Une discussion s'engage sur les solutions à envisager. Des devis seront demandés pour la mise en place de ralentisseurs.

## **COMPTE-RENDU DES RÉUNIONS**

- **CdC du Sud Gironde** : Marc LABADIE fait part de la présentation du poste de manager du commerce et de l'artisanat. Monsieur Quentin FOQUET est chargé du développement du commerce et de l'artisanat du Sud Gironde, il assiste les entreprises commerciales et artisanales à porter leurs projets.
- **CdC – Commission économie** : Richard MANO fait le compte-rendu de la réunion avec la SPL Sud Gironde (Société Publique Locale) qui est chargée de la commercialisation des lots de la zone d'activité.
- **Académie de Bordeaux** : Richard MANO informe le Conseil municipal d'une réunion relative à la rentrée scolaire 2017. Lors de cette réunion, un état des lieux des établissements scolaires de la Gironde a été réalisé. Les prévisions des effectifs de la rentrée scolaire 2017 en Gironde ont été présentées, pour information, sur le secteur du langonnais, une baisse de 0,17 % pour les primaires est constatée par rapport à 2016.

- **SISS** : Richard MANO fait le compte-rendu de la dernière réunion et notamment des difficultés financières que peut rencontrer le syndicat.
- **CdC – Conseil communautaire** : Pierre DIENER fait part du débat d'orientation budgétaire. Il informe ensuite le Conseil municipal qu'il a voté contre les nouveaux statuts du SICTOM du Sud Gironde, le choix de la CdC du Sud Gironde a été de supprimer le délégué suppléant de plusieurs petites communes dont la nôtre, de ce fait la représentation de Saint Loubert risque de ne plus être assurée en cas d'absence du titulaire.
- **PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)** : Pierre DIENER rappelle qu'il a adressé à chacun la présentation relative à la réunion de lancement de l'élaboration du PLUI du bureau d'études du 6 mars.. Il informe les conseillers qu'il est très important que la commune de Saint Loubert soit représentée à chaque réunion. Un séminaire de lancement est prévu le mardi 28 mars 2017 à 18h30 à la salle Nougaro de Langon, les conseillers intéressés doivent s'inscrire. Le cabinet d'études va ensuite rencontrer chaque commune, la réunion pour ce secteur est prévue le 29 mars 2017 à Saint Pardon de Conques.
- **OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat)** : Pierre DIENER fait part du diagnostic qui va être réalisé, une enquête a été réalisée à cet effet.
- **GEMAPI (Gestion des Eaux et Milieux Aquatiques Protection Inondation)** : les communautés de communes auront cette compétence supplémentaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, une commission va donc être mise en place, pour cela chaque communes devra nommer un représentant. Les réunions ayant lieu en journée, Pierre DIENER se porte volontaire.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

- **Élections présidentielles** : chaque conseiller fait part de ses disponibilités pour la tenue du bureau de vote.
- **Terrain SAILLAN** : le Maire fait part de sa rencontre avec Monsieur SAILLAN pour le projet d'aménagement du terrain jouxtant l'église.
- **Recensement de la population** : 228 habitants ont été recensés.

#### **CHOIX DE LA DATE DE LA PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

La date de la prochaine réunion du Conseil municipal est fixée au 4 avril 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h55.